|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Temp\Temp1_ITU logo Entire package.zip\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG/8-F** |
| **5 mars 2024** |
| **Original: anglais** |
| États-Unis d'Amérique |
| Examen de l'amélioration du processus de la Réunionde préparation à la Conférence (RPC) |
|  |

Dans le présent document, il est proposé de créer un Groupe de travail par correspondance (GC) du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) chargé d'examiner de nouvelles améliorations à apporter à la Résolution UIT-R 2 sur la Réunion de préparation à la Conférence (RPC), compte tenu des propositions, des discussions et des conclusions de l'Assemblée des radiocommunications de 2023 (AR-23). Le présent document contient également un projet de mandat pour le groupe de travail dans l'éventualité où le GCR déciderait de procéder à sa création.

Lors de l'examen de la révision de la Résolution UIT-R 2 à l'AR-23, il a été pris note des points suivants dans le compte rendu de la quatrième séance plénière:

«Lors de l'examen des contributions contenant des propositions de modification de la Résolution UIT‑R 2‑8 durant l'AR-23, il a été convenu qu'il était nécessaire d'évaluer l'efficacité du processus de la RPC. Plusieurs questions qu'il pourrait être judicieux d'examiner dans le futur ont été mises en évidence. Certains participants ont estimé qu'il pourrait être utile d'examiner le mandat de la seconde session de la RPC et sa durée. L'une des solutions proposées consiste à charger l'Équipe de gestion de la RPC d'établir le Rapport final de la RPC sur la base des projets de texte de la RPC soumis par les groupes responsables et de faire de la seconde session un cadre pour l'échange de vues entre les groupes régionaux, en évitant de répéter le rôle des ateliers interrégionaux de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-23. Cette approche permettrait aux groupes responsables d'avoir davantage de temps pour mener des études et réduirait les ressources financières requises, aussi bien pour l'UIT que pour les membres participants. D'autres participants se sont dit favorables au maintien de la situation actuelle.»

Il a également été noté que le GCR pourrait éventuellement s'acquitter de ces tâches. La plénière a invité le Directeur du Bureau des radiocommunications à procéder à des consultations afin de trouver une solution appropriée pour mener à bien cette tâche. Dans la présente contribution, les États‑Unis proposent la création d'un Groupe de travail par correspondance du GCR à cette fin, ainsi qu'un projet de mandat pour ce groupe (voir l'Annexe).

ANNEXE

Projet de mandat du Groupe de travail par correspondance du
GCR sur l'amélioration du processus de la Réunion
de préparation à la Conférence (RPC)

Introduction

L'Assemblée des radiocommunications de 2023 a noté qu'«il a été convenu qu'il était nécessaire d'évaluer l'efficacité du processus de la RPC» (Document [RA23/PLEN/102](https://www.itu.int/dms_ties/itu-r/md/23/ra23/c/R23-RA23-C-0102%21%21MSW-F.docx)). S'agissant du groupe qui s'acquitterait de cette tâche, le Directeur du Bureau des radiocommunications a confirmé également que cette tâche pourrait être confiée au GCR. Conformément aux § **A1.4.1** à **A1.4.4** de la Résolution UIT-R **1-9**, le GCR a décidé, à sa 31ème réunion, de créer à cette fin un Groupe de travail par correspondance placé sous sa direction. Compte tenu des propositions soumises par les États Membres et les Membres de Secteur, et après consultation des Présidents des commissions d'études, le Groupe de travail par correspondance du GCR (GC-RPC) est invité à procéder à une révision éventuelle de la Résolution UIT-R **2-9**, conformément au mandat suivant:

Révision possible de la Résolution UIT-R 2-9 en ce qui concerne le point 2 *g)* du *décide* et les § A1.2.3, A1.2.5 et A1.6 de l'Annexe 1:

• examiner le mandat et la durée de la seconde session de la RPC et envisager d'éventuelles améliorations à apporter au processus de la RPC;

• envisager la possibilité de réduire la portée et la durée de la seconde session de la RPC.

Le GC-[RPC] du GCR débutera ses activités à la 31ème réunion du GCR et soumettra un rapport sur ses travaux à ce dernier pour examen à sa 32ème réunion, en tenant compte des propositions pertinentes au titre du mandat ci-dessus soumises au GC-[RPC] du GCR.

Les travaux du GC-[RPC] du GCR devraient être effectués, autant que faire se peut, par correspondance, conformément aux § **A1.3.2.9** et **A.1.3.2.10** de la Résolution UIT-R **1-9**.

Le Président du GC-[RPC] du GCR sur l'amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC) est <nom> (adresse électronique: <xxx@xxx>).

Le groupe doit soumettre son rapport 45 jours avant la 32ème réunion du GCR.

D'autres renseignements utiles sur les travaux de ce Groupe de travail par correspondance seront fournis sur la page web du GCR.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_